

Commune de CHIATRA (Haute-Corse)
CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN Eva GONDOUIN
Notaires associées à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle
Successeur de l'Etude MINGALON du 8 Rue Miot.
Successeur de l'Etude de Maîtres Jacques POGGI & Sandrine POGGI-
GONDOUIN

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associée, le **28/10/2024** il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Aux termes dudit acte :

LES REQUERANTS

Monsieur Jean Denis MATTEI, époux de Madame Béatrice BERTIER, demeurant à BIGUGLIA (Haute-Corse), 10 rue du Canal.

Né à BASTIA (Haute-Corse), le 3 mai 1972.

Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Marthe POGGI le 30 mars 2021 préalable à son union célébrée à la mairie de BIGUGLIA (Haute-Corse), le 17 avril 2021.

Monsieur Christophe MATTEI demeurant à PARIS (2ème arrondissement) 36 rue Stébasopol, célibataire.

Né à BASTIA (Haute-Corse) le 29 avril 1978.

Madame Emilie, Antoinette MATTEI épouse de Monsieur Cyril Dominique Michel CARPINA demeurant à BASTIA (Haute-Corse) 1084 route de Saint Florent Lieudit Belgodère.

Née à BASTIA (Haute-Corse) le 18 juin 1987.

Mariée sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à son union célébrée à la mairie de BASTIA (Haute-Corse) le 13 juillet 2019.

Monsieur Ange Toussaint MATTEI veuf, non remarié, de Madame Nicole Monique GUITARD, demeurant à BASTIA (Haute-Corse) Résidence Monserato - Bâtiment B.

Né à MONTE (Haute-Corse) le 30 janvier 1944.

Madame Marianne MATTEI demeurant à BORGIO (Haute-Corse)
Lotissement Alba Marana - Les Orchidées n°90, célibataire.
Née à MONTE (Haute-Corse) le 24 juin 1948.

Monsieur Antoine Joseph MATTEI époux de Madame Maria Filomena
PARRELA CAMISAO GUERRA demeurant à ORLEANS (Loiret) 16 Rue Porte
Madeleine.
Né à MONTE (Haute-Corse) le 18 octobre 1955.
Marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de
son contrat de mariage reçu par Maître PEREIRA NUNES DE MENEZES notaire à
LISBONNE le 3 juillet 1990 préalable à son union célébrée à la Mairie de
LISBONNE (PORTUGAL) le 12 septembre 1990.

Monsieur Henri Horace PASQUALINI, retraité, demeurant à CHIATRA
DI VERDE (Haute-Corse), célibataire.
Né à BASTIA (Haute-Corse) le 17 octobre 1958.

Madame Pauline Félicité PASQUALINI, demeurant à PARIS (13ème
arrondissement), 19 rue Bruant, célibataire.
Née à BASTIA (Haute-Corse), le 4 janvier 1956.
Fille du DEFUNT issue de son union avec le conjoint survivant.

Madame Angèle Marguerite Lucie PASQUALINI, cadre administratif,
demeurant à PARIS (13ème arrondissement) 19 rue Bruant, célibataire.
Née à BASTIA (Haute-Corse) le 17 octobre 1958.

Madame Libérata CALENDINI veuve, non remariée, de Monsieur
François Jean Charles PASQUALINI, demeurant à CHIATRA DI VERDE (Haute-
Corse).
Née à CHIATRA DI VERDE (Haute-Corse) le 19 janvier 1925.

Madame Catherine, Félicia, Marie-Madeleine PASQUALINI, épouse de
Monsieur Yannick LÂM, demeurant à GIF SUR YVETTE (Essonne), 12 rue Jean
Breton.
Née à PARIS (15ème arrondissement), le 9 octobre 1953.
Mariée sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à
défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de GIF SUR
YVETTE (Essonne), le 15 mai 1999.
Fille du DEFUNT issue de son union avec le conjoint survivant.

Madame Pascale Elisabeth Marie Jeanne PASQUALINI, enseignante, demeurant à BASTIA (Haute-Corse) Résidence le Maroni Escalier 4, célibataire.
Née à PARIS (15ème arrondissement) le 18 février 1960.

Madame Laurence, Marie-Claude BOZZI, épouse de Monsieur Frantz Pierre Michel AZE, demeurant à MARSEILLE (7ème arrondissement, Bouches-du-Rhône), 8 ter Chemin du Pont.

Née à AJACCIO (Corse-du-Sud), le 11 février 1958.

Mariée sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître DEVICTOR, notaire à ROQUEVAIRE (Bouches-du-Rhône), le 22 juillet 1995, préalable à son union célébrée à la mairie de MARSEILLE (Bouches-du-Rhône), le 22 juillet 1995.

BENEFICIAIRE DE LA POSSESSION

1°) Madame Anne Catherine PASQUALINI demeurant à CHIATRA DI VERDE (Haute-Corse) Village, célibataire.

Née à CHIATRA DI VERDE (Haute-Corse) le 23 avril 1910.

Précision étant ici faite que Madame est décédée à CHIATRA DI VERDE (Haute-Corse), le 10 avril 1962,

2°) Monsieur Antoine Michel PASQUALINI, époux de Madame Yvonne Claire Anne Marie COTTIN, demeurant à CHOISY LE ROI (Val-de-Marne), 34 Rue Jules Valles.

Né à CHIATRA, le 26 octobre 1920.

Marié sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts (ancienne communauté légale) à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de CHOISY LE ROI (Val-de-Marne), le 23 décembre 1950.

Précision étant ici faite que Monsieur est décédé à PARIS (12ème arrondissement), le 4 mars 1976.

3°) Madame Marie Anne Catherine PASQUALINI, demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud), 6 Avenue du D.Franchini, épouse de Monsieur Pierre BOZZI.

Née à CHIATRA DI VERDE (Haute-Corse), le 23 décembre 1925.

Précision étant ici faite que Madame est décédée à AJACCIO (Corse-du-Sud), le 13 mars 1976

4°) Monsieur Antoine Félix PASQUALINI, demeurant à CHIATRA, Village, célibataire.

Né à CHIATRA, le 8 juillet 1923.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité.

Précision étant ici faite que Monsieur est décédé à VILLE DI PIETRABUGNO (Haute-Corse), le 5 août 1990,

5°) Monsieur Joseph Michel PASQUALINI, demeurant à CHIATRA, Village, célibataire.

Né à CHIATRA, le 13 avril 1915.

Précision étant ici faite que Monsieur est décédé à CHIATRA DI VERDE (Haute-Corse), le 26 octobre 1992

6°) Madame Anne Lucie PASQUALINI demeurant à CHIATRA Village, célibataire.

Née à CHIATRA le 13 février 1907.

Précision étant ici faite que Madame est décédée à CHIATRA DI VERDE (Haute-Corse), le 12 avril 1995

7°) Madame Marie Joséphine PASQUALINI demeurant à CHIATRA Village, célibataire.

Née à CHIATRA le 28 octobre 1913.

Précision étant ici faite que Madame est décédée à CHIATRA DI VERDE (Haute-Corse), le 1er octobre 1996

8°) Monsieur François Jean Charles PASQUALINI, époux de Madame Libérate CALENDINI, demeurant à CHIATRA, Village.

Né à CHIATRA DI VERDE (Haute-Corse), le 21 octobre 1917.

Marié sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts (ancienne communauté légale) à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de CHIATRA, le 7 octobre 1954.

Précision étant ici faite que Monsieur est décédé à BASTIA (Haute-Corse), le 14 mars 2006

9°) Madame Marie Angèle PASQUALINI, épouse de Monsieur Denis MATTEI, demeurant à BORGIO (Haute-Corse), Lotissement Alba Marana - Les orchidées n°90.

Née à CHIATRA, le 30 mars 1912.

Mariée sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts (ancienne communauté légale) à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de CHIATRA, le 30 janvier 1943.

Précision étant ici faite que Madame est décédée à BASTIA (Haute-Corse), le 12 février 2009

Bénéficiaires de la présente prescription acquisitive chacun pour un neuvième (1/9) indivis ainsi qu'il sera dit ci-après.

DESIGNATION

Sur la commune de CHIATRA DI VERDE (Haute-Corse) PIAZZA CALINO .

Une parcelle de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
B	288	PIAZZA CALINO			29

MENTION OBLIGATOIRE

Conformément au premier alinéa de l'article 1 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.

Le présent article s'applique aux actes de notoriété dressés et publiés avant le 31 décembre 2027.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

ELECTION DE DOMICILE

Domicile est élu en l'étude indiqué en tête des présentes.

POUR AVIS
Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN
Notai